



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 12 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 073-217301936-20240312-DELIB_2024_23-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER
Christiane, Maire. Date de convocation : 6 mars 2024.

Etaient présents : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, M. Staiger Antoine, Mme Tanchon Lydie, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : M. Journet Jérôme, Mme Sack Caroline, M. Rigaud-Modelin Romain. Pouvoir : M. Journet Jérôme à M. Staiger Antoine, Mme Sack Caroline à Mme Lydie Tanchon.
Mme Dallila Khadir a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : en exercice : 11, Présents : 8, **Suffrages exprimés** : 10, Pour : 10, Contre : 0, Absentions : 0
Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et de sa publication par affichage en Mairie le 13 mars 2024

DELIBERATION N°2024-23

Embauche d'un(e) vacataire pour l'entretien des locaux municipaux.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal/Communautaire/Syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal/Communautaire/Syndical que pour pouvoir recruter un(e) vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies (recrutement pour exécuter un acte déterminé ; discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ; rémunération attachée à l'acte).

Madame le Maire expose la situation actuelle et propose aux membres du conseil municipal de recruter un(e) vacataire pour effectuer la gestion et l'entretien des locaux municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à recruter un vacataire pour la gestion et l'entretien des locaux municipaux pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024
- **Fixe** la rémunération de chaque vacation au taux horaire d'un montant brut de 115% du SMIC.
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2024.
- **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 12 mars 2024
Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Christiane CARRIER



Le secrétaire de séance
Dallila KHADIR